



DESCRIPTIF DE MISSION – Médecin scolaire de l'établissement (MSE)

Date de prise de fonctions : septembre 2024

<p>I – Missions principales</p>	<p>Les missions du MSE sont décrites par le circulaire n° 2015-118 du 10-11-2015 du code de l'éducation (Education Nationale française - NOR : MENE1517120C) Notamment, ces missions portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le suivi médical individualisé des élèves : bilans obligatoires de santé, suivi des élèves ayant des besoins spécifiques, diagnostics ponctuels, liens entre la famille, l'école et le monde médical • Le conseil technique dans l'élaboration des procédures d'accueil des élèves à besoins spécifiques (élèves en situation de handicap, élèves présentant des troubles d'apprentissage, ou souffrant d'une pathologie particulière pouvant impacter sa scolarité) • Le conseil et le suivi concernant des situations préoccupantes pour le bien être des élèves (examens à la demande, protection de l'enfance) • La promotion de la santé (éducation à la santé, surveillance de l'environnement scolaire, la formation des personnels) • Des actions spécifiques en direction de la communauté scolaire (lors de la survenue de maladies transmissibles en milieu scolaire ou d'évènement grave, en faveur d'une diminution des risques d'accident du travail) • Le conseil au Chef d'établissement en matière de santé à l'école et au travail
<p>II – Place du poste dans l'organisation</p>	<p>Le MSE est placé sous l'autorité fonctionnelle du Directeur administratif et financier du Lycée Français du Caire et rend compte de son activité au Chef d'établissement.</p>
<p>III – Conditions de travail</p>	<p>Pour mener à bien sa mission, le Médecin Scolaire de l'Etablissement (MSE) s'appuie sur une équipe de 2 infirmières, 1 psychologue et un secrétariat médical qui constitue le « Pôle Santé » du LFC. Le MSE a donc également un rôle de coordination du « Pôle Santé » (sans relation hiérarchique) et rend compte de son activité au chef d'établissement.</p> <p>Sa mission s'exerce sur les 4 sites du Lycée Français du Caire (Mearag, Maadi, Zamalek et New Cairo), selon des modalités de « travail nomade » (ordinateur portable et téléphone fourni).</p>
<p>IV – Compétences requises et connaissances de bases</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Être Titulaire d'un diplôme d'Etat de docteur de médecine du ministère de la Santé égyptienne ou française. - Français et arabe courant (oral et écrit) - Excellente maîtrise des outils bureautiques (MSOffice) - Très bonnes qualités organisationnelles (gestion du temps et des priorités) - Savoir travailler en équipe (pôle santé)
<p>V - Rémunération</p>	<p>Rémunération à la vacation : 36.68 € de l'heure (payée en EGP au taux de chancellerie) et dans la limite de 700H sur l'année scolaire (du 1er septembre au 30 juin).</p>

LYCEE FRANÇAIS DU CAIRE

Etablissement homologué par le ministère français de l'éducation nationale-www.lfcaire.org
s/c de la valise diplomatique 13 rue Louveau 92438 CHATILLON CEDEX

Site de Maadi : 7 rue 12 – 11431 Maadi – Le Caire – Egypte – Téléphone (202)2.726.09.00

Site d'El Mearag : Terrain n°5 – Division Cité El Merag-2^{ème} Megawra -Le Caire-Téléphone (202)2.726.09.00

Site du Nouveau Caire : 5th Settlement-El banafseg Area-New Cairo-Egypte-Téléphone : (202)2726.09.44

Site de Zamalek : 8 rue Ibn Zanki-Zamalek-Téléphone : (202)2726.09.41